



Exercice 2019

Article budgétaire : 2/170/707140/99001 titre n°1

Relevé et Rôle Principal de la TAXE-CHIENS

au montant de EUR ---- 79 050,- €-----
(en toutes lettres) soixante-dix-neuf mille cinquante euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2019

Le chef de service,

Le présent rôle principal de l'exercice 2019 a été arrêté à la somme de soixante-dix-neuf mille six cents euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de soixante-dix-neuf mille six cents euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et

.....